



Le + syndical

Flash info Groupe Gfi

www.fieci-cgc.org/cgcfgi

cgcfgi@free.fr

tél : 01 41 27 09 55 / 06 83 09 41 92

n°1 - 1^{er} juin 2012

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Gfi : nous vous disons ...merci !



99,515% des actionnaires de Gfi ayant voté POUR la 3^{ème} résolution proposée à l'AG du 22 mai 2012, le versement d'un dividende de 9cts € par action est désormais effectif.

Et, comme $9 > (0+0)/2$ (0€ de dividendes au titre de 2010 et de 2009) , la loi de 2011 sur le partage des profits s'applique à Gfi : la direction doit donc **négoier avec les syndicats une prime de partage des profits qui sera versée à tous les salariés du Groupe Gfi en France!**

Ne tardons pas !

Versement des PO (Primes d'objectifs) 2011 : plus de son, plus d'image ...

Quelle saga ! si vous faites partie des presque 1000 salariés qui bénéficient d'une part variable de salaire soumise à conditions de performances, que vous avez atteint, voire dépassé les objectifs qui vous étaient assignés, que vous n'avez pas constaté sur votre paie d'avril, ni sur celle de mai, le versement du montant dû, que votre manager ne vous a remis aucun document écrit expliquant cette situation...alors, pas doute, il y a quelque chose qui cloche ! Prenez contact avec nos représentants : **ils seront de bon conseil pour vous aider à agir et surtout à obtenir le versement de ce qui vous est dû !**

De qui se moque-t-on ?

Télétravail : pensez-y !

Depuis janvier 2012, un accord d'entreprise signé par la CFE-CGC et SUD Groupe Gfi encadre le télétravail à Gfi. La demande doit en être faite par le salarié à son manager qui doit lui apporter une réponse dans un délai précis: prenez contact avec nos représentants, ils vous conseilleront pour préparer votre demande. Et si, une réponse négative vous était opposée, un recours est toujours possible.

Les études le démontrent : les salariés en télétravail sont plus détendus et efficaces (productivité supérieure de 22% à celle des autres salariés en entreprise). De plus, alterner bureau et domicile aurait également un **impact direct sur le « bien-être » du salarié. Alors, pourquoi pas vous ?**



La CFE-CGC fait son show au Casino de Paris, le mardi 26 juin 2012 : venez nombreux !

Pour la 1^{ère} fois en France, **venez participer au vrai procès des syndicats !** Pour une fois, vous pourrez influencer sur le cours de votre propre vie et vous engager dans un « nouveau dialogue ». En savoir plus : <http://leproces.fr>

Après une tournée à travers toute la France, la dernière représentation de la pièce de théâtre grand public : « Le Procès » aura lieu au Casino de Paris. **L'occasion de nous interroger et de VOUS interroger sur l'avenir du syndicalisme en France !** Seule la CFE-CGC a osé !

Contactez rapidement vos représentants pour réserver vos places !

